

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

(Du 14 août 2015)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

Projet de loi portant modification de la loi d'introduction du code de procédure civile (LI-CPC), du 27 janvier 2010

La commission parlementaire législative,

composée de M^{mes} et MM. Pierre-André Steiner (président), Anne Tissot Schulthess (vice-présidente), Michel Bise (rapporteur), Yann Sunier, Thomas Perret, Philippe Kitsos, Béatrice Haeny, Baptiste Hunkeler, Pascal Sandoz, Marc-André Nardin, Corine Bolay Mercier, Bernhard Wenger, Walter Willener, Jean-Jacques Aubert, et Florian Robert-Nicoud (*en remplacement de M. Manfred Neuenschwander*)

fait les propositions suivantes au Grand Conseil:

Commentaire de la commission

La commission est d'avis que le projet de loi du Conseil d'Etat apporte la solution la plus simple au problème à régler.

Entrée en matière (art. 171 OGC)

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi.

Vote final

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil sans débat.

Neuchâtel, le 17 novembre 2015

Au nom de la commission législative

Le président,
P.-A. STEINER

Le rapporteur,
M. BISE